



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2024

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Municipalité de Saint-Gilbert par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2024 est complété et que la Municipalité de Saint-Gilbert procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle de perception, dès le 8 février 2024, aux heures de bureau, soit du mardi au jeudi de 10h à 12h et de 13h à 15h.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, CE 8 FÉVRIER 2024.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public sur le site Web de la Municipalité et aux endroits désignés par le Conseil, conformément au Règlement 05-2023 sur les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Saint-Gilbert.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 8 février 2024

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière